

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Inacceptable !!!

C'est avec stupeur et indignation que nous avons appris la condamnation d'anciens salariés de l'usine GOODYEAR Amiens à deux ans de prison dont neuf mois ferme pour avoir défendu leurs droits et leurs emplois. Le géant américain du pneumatique a depuis, définitivement fermé les portes de cet établissement et jeté à la rue plus de 1200 emplois directs malgré des profits considérables.

Au prétexte de soi-disant violences et séquestrations, le procureur de la république en charge de ce dossier, a souhaité faire un «exemple» pour intimider à l'avenir, tous les salariés de quelque entreprise que ce soit qui voudraient défendre leurs droits. Une première dans le droit français.

Après les salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de GOODYEAR. Quel degré de sanction prendra dorénavant la justice pour condamner des salariés qui défendront leurs droits les plus légitimes ?

La Fédéchimie ne peut que condamner cette décision ignoble et appuie sans réserve, toutes les initiatives qui seront prises afin de revoir ce jugement judiciaire inacceptable et injuste.

Fait à Paris le, 13 janvier 2016

**Hervé QUILLET**  
Secrétaire Général

